



## **Office des terminaux alimentaires de l'Ontario**

### **2019 Unrapport annuel sur l'état de la ccessibilité**

#### **Déclaration d'engagement**

La Commission des terminaux alimentaires de l'Ontario s'est engagée à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons en l'intégration et l'égalité des chances. Nous nous sommes engagés à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, et nous le ferons en empêchant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en répondant aux exigences d'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Ontariennes et Ontariens handicapés et des lois ontariennes sur l'accessibilité.

La Commission des terminaux alimentaires de l'Ontario s'est engagée à respecter ses obligations actuelles et permanentes en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario en matière de non-discrimination.

L'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario s'est engagée à faire appel à l'excellence en matière de service et de fourniture de biens, de services ou d'installations à tous les clients, y compris les personnes handicapées.

Nos politiques de service à la clientèle accessibles sont conformes aux principes d'indépendance, de dignité, d'intégration et d'égalité des chances pour les personnes handicapées.

Afin de faciliter cet engagement, la Commission des terminaux alimentaires de l'Ontario a établi et documenté un plan pluriannuel d'accessibilité, qui sera examiné et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans, en consultation avec les personnes handicapées, afin de déterminer les progrès réalisés dans la lutte contre les obstacles et sera affiché sur le site Web de l'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario.

Le rapport annuel sur l'état d'avancement du Plan d'accessibilité est préparé chaque année afin de faire le point sur le plan d'accessibilité de l'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario. Ce rapport d'étape présente les progrès réalisés pour mettre en œuvre la stratégie, y compris les mesures prises conformément à la réglementation 191/11, règlement sur les normes intégrées d'accessibilité et à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les Ontariennes et Ontariens handicapés (APD).

#### **2019:**

#### **Formation**

La Commission des terminaux alimentaires de l'Ontario a continué d'offrir de la formation aux employés, aux bénévoles et aux autres membres du personnel sur les normes d'accessibilité de l'Ontario et sur le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées en ce qui concerne leurs rôles particuliers. La formation est dispensée sous divers formats qui répondent le mieux aux tâches et aux besoins des employés, des bénévoles et des autres membres du personnel.

Les employés de New s'occupent de la formation dès que possible et offrent une formation sur toute modification continue des politiques.

#### **Information et communication**



La Commission des terminaux alimentaires de l'Ontario s'est engagée et continue de faire appel à l'information et aux communications de l'entreprise accessibles aux personnes handicapées. La Commission a continué de communiquer d'une manière qui tient compte des besoins de la personne en matière d'invalidité et d'accessibilité en temps opportun et sans frais supplémentaires.

L'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario se réunira également conformément aux exigences du site Web de l'Ontario, conformément aux lois de l'Ontario sur l'accessibilité au contenu Web reconnues à l'échelle internationale.

### **Kiosques libre-service**

L'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario intégrera des caractéristiques d'accessibilité et tiendra compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées lors de la conception, de l'acquisition ou de l'acquisition de kiosques en libre-service. La Commission n'a déployé aucun kiosque public et n'a pas l'intention de le faire pour le moment.

### **Emploi**

La Commission des terminaux alimentaires de l'Ontario continue de noter que les employés, les demandeurs d'emploi et le public ont l'intention d'obtenir des mesures d'adaptation pendant le processus de recrutement et d'embauche. Nous informons les demandeurs d'emploi lorsqu'ils sont sélectionnés individuellement pour participer à un processus d'évaluation ou de sélection que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande. Les mesures d'adaptation sont prises en considération et utilisées en retour au travail, au cours des processus de gestion du rendement et de redéploiement.

### **Objectifs et prochaines étapes pour l'accessibilité**

- Veiller à ce que l'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario continue de respecter la LAPHO et son Règlement.
- Poursuivre l'engagement de l'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario à l'égard de l'accessibilité.
- Continuer d'éliminer les obstacles à l'accessibilité qui peuvent exister dans notre installation et assurer de nouvelles installations et reconstructions sont conçus avec des caractéristiques d'accessibilité incorporées.
- Examiner et mettre à jour les politiques d'accessibilité chaque année.
- Continuer d'examiner les politiques de l'entreprise afin d'assurer la conformité à l'accessibilité.
- Continuer à consulter les personnes handicapées.
- Continuer à faire des mesures d'adaptation tout au long du processus de recrutement et du cycle d'emploi.
- Continuer d'aviser le public que des mesures d'adaptation seront fournies sur demande et sans frais.
- Continuez d'accepter et d'examiner les commentaires des clients et prenez les mesures appropriées.
- L'Office des terminaux alimentaires de l'Ontario continuera de mettre en forme son site Web pour qu'il respecte les Lignes directrices reconnues à l'échelle internationale sur l'accessibilité au contenu Web, les exigences du site Web de niveau AA du WCAG 2.0, conformément aux lois ontariennes sur l'accessibilité.



**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Office des terminaux alimentaires de l'Ontario  
165 Le Queensway  
Toronto (Ontario), M8Y 1H8

Par téléphone : 416-259-5479, par télécopieur : 416-259-4303, Par courriel : [info@oftb.com](mailto:info@oftb.com)

**Les formats accessibles de ce document sont accessibles au public, sur, demande.**